



DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie a été consulté dans le cadre de la consultation écrite, prévue par l'article 5 du chapitre I de son règlement intérieur et à l'article 9 du décret n°68-376 du 26 avril 1968, modifié. Le recours exceptionnel à cette consultation, a été décidé par Monsieur Sébastien LECORNU, Président du Conseil d'Administration, en raison d'une situation d'urgence, nécessitant une décision du conseil, dans des délais trop brefs pour que cette décision puisse intervenir en séance ordinaire.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, pour compte rendu du Président, indication des avis recueillis et du résultat du vote.

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

Sous réserve de la délibération de la Communauté de Communes du VEXIN NORMAND, sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat du bien dans un délai de 5 ans, et de l'arrêté de Monsieur le Maire de la commune de Dangu (collectivité titulaire du droit de préemption urbain) déléguant le droit de préemption urbain à l'EPF de Normandie,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner souscrite par Maître Mathilde VOLANTE, Notaire à CHAUMONT-EN-VEXIN (60240), reçue en mairie le 29 mars 2022, concernant la vente de biens sises à DANGU (27720), Lieu-dit La Croix au Lièvre, cadastrés en section A sous les numéros 65, 66, 68, 69, 70, 71, 108, 110, 112, 116, 118 et 120 pour une contenance de 219 302 m<sup>2</sup>, appartenant à la Société par actions simplifiée LEBRONZE ALLOYS, au prix global de DEUX MILLIENS QUARANTE MILLE EUROS (2 040 000 €), en valeur libre, auquel s'ajoutent une commission d'agence d'un montant de 142 800 € à la charge de l'acquéreur, ainsi que les frais d'acte,

SOUS RESERVE DE l'estimation des domaines réalisée par le Pôle d'évaluation domaniale de la DRFIP de la Seine-Maritime,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

D'acquérir, pour partie, dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain, à la demande de la Communauté de Communes du Vexin Normand (Eure), les parcelles cadastrées en section A sous les numéros 65, 66, 68, 69, 70, 71, 108, 110, 112, 116, 118 et 120 sises Lieu-dit La Croix au Lièvre à Dangu pour une contenance totale de 219 302 m<sup>2</sup>.

L'objectif de la Communauté de Communes est de maîtriser la commercialisation du site industriel de Dangu en vue d'une cession à une entreprise dont l'activité est valorisante à l'échelle du territoire communautaire. Le site est ciblé dans l'étude de stratégie foncière EPF.

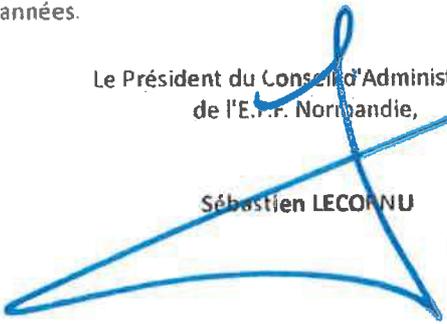
La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.



L'enveloppe projet est fixée à 2 291 940 € (Compte 924691 – OPE2022020 – 27 – DANGU « LIEU-DIT LA CROIX AU LIEVRE »).

Le Directeur Général est autorisé à signer avec la Communauté de Communes du Vexin Normand, une convention, fixant les modalités d'acquisition, de gestion et de cession des biens dans un délai n'excédant pas cinq années.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"



13 MAI 2022

Dominique LEPETIT

## Action foncière

## LIEU-DIT LA CROIX AU LIEVRE

Communauté de communes du Vexin Normand  
**Dangu**



Surface : 21,9302 ha



Sources : BD Ortho 27 - IGN - 2022

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 02.05.2022

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales

Plan annexé à la convention signée le :

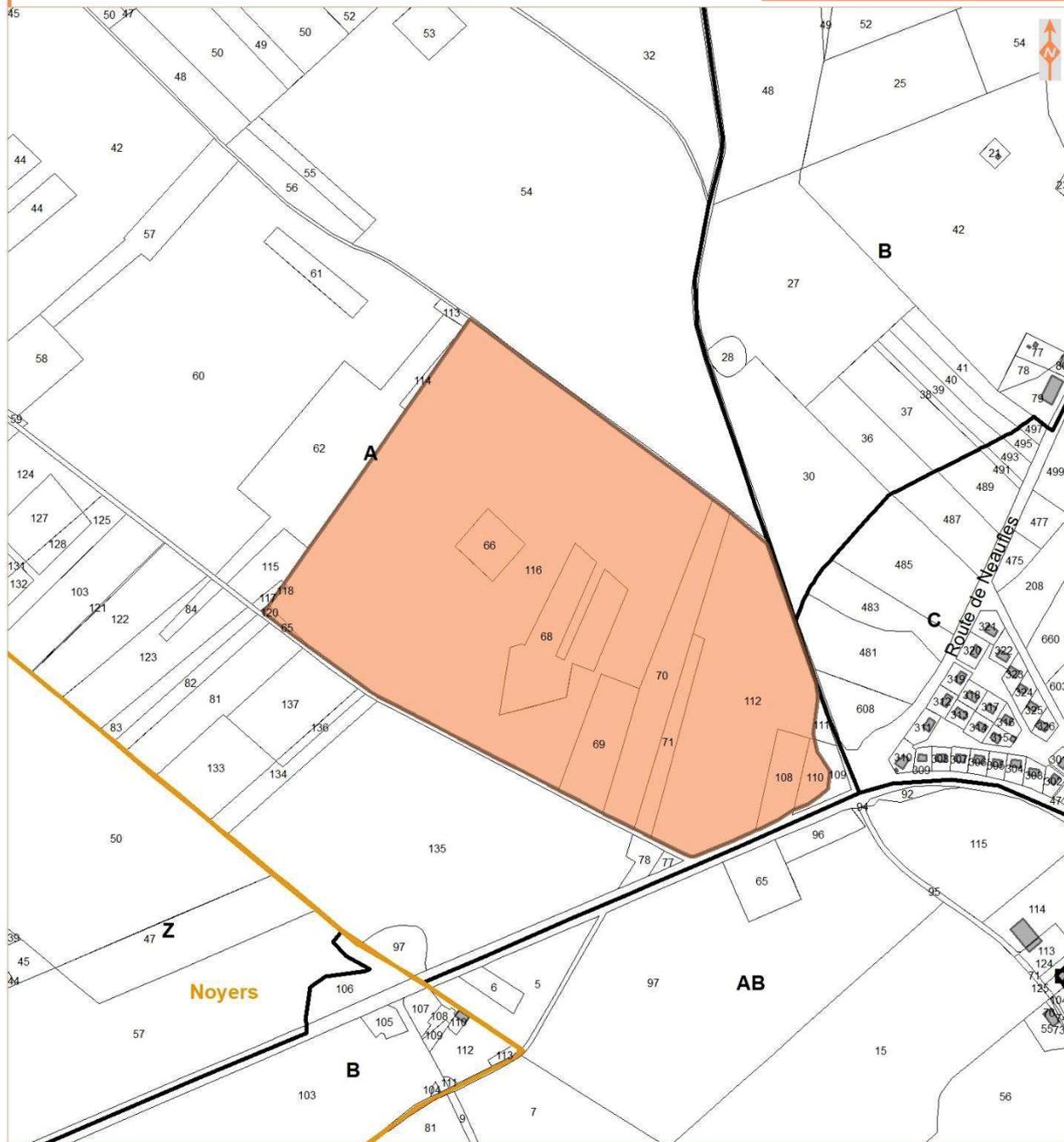
0 70 140 280  
Mètres

## Action foncière

## LIEU-DIT LA CROIX AU LIEVRE

Communauté de communes du Vexin Normand  
Dangu

Code Opération : 924 691  
Surface : 21,9302 ha  
Section : A



Sources : Origine cadastre 2022 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 02.05.2022

- Emprise concernée par l'opération
- Limites communales
- Sections cadastrales
- Parcelles
- Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

0 50 100 200 Mètres